

« La charte de l'URA »

Ce document tient lieu de contrat et de règles de vie entre vous et le service de soins

Principes fondamentaux auxquels vous souscrivez :

- Volonté personnelle d'entreprendre un parcours de soins adapté au traitement des addictions
- Abstinence totale de prise de substances psychoactives non prescrites pendant toute la durée de votre séjour (alcool, stupéfiants, psychotropes, traitements médicamenteux non prescrits)
- Interdiction d'introduire toutes substances psychoactives au sein d'établissement

Les temps de soins et d'activités thérapeutiques :

Votre présence sur les temps de soins et d'activités est obligatoire. Ponctualité et participation active sont attendues.

Les repas :

Petit déjeuner : 8h00 Déjeuner : 12h Collation : 16h Dîner : 19h

Les repas sont considérés comme un soin, votre présence est obligatoire. Les repas sont pris en salle commune. Compte tenu de la crise sanitaire un test PCR est réalisé lors de votre admission avec maintien des repas en chambre jusqu'au retour négatif de celui-ci. Le test est réalisé même si vous disposez d'un schéma vaccinal complet. Le médecin du service peut maintenir des repas en chambre selon votre présentation clinique. La nourriture périssable est interdite en chambre, tout comme l'utilisation de cafetière, bouilloire, rallonge.

L'hygiène et la tenue vestimentaire :

Une douche quotidienne ainsi que des habits propres et adaptés sont attendus. Les produits d'hygiène contenant de l'alcool sont interdits.

Le respect du matériel et des locaux :

Respect du bon état des locaux et du matériel et objets mis à disposition.
Réfection lit et rangement de la chambre quotidien (selon l'état clinique).
Toute dégradation vous sera facturée.

Le respect d'autrui et la sécurité des personnes :

Vous devez, en toutes circonstances, garder un comportement correct et respectueux. Aucune violence verbale ou physique ne sera tolérée entre patients comme avec l'équipe de soin. A 23h30, présence en chambre obligatoire avec le respect du repos des autres patients. Les regroupements en chambre et les relations affectives et/ou relations sexuelles sont proscrites. Tout symbole ou attitude évoquant des consommations sont interdits (discours, vêtements...)

Le numérique : téléphone portable, ordinateur, console de jeux, tablette, liseuse :

Vous pouvez utiliser votre matériel numérique uniquement dans votre chambre ou à l'extérieur de l'unité. Il doit être éteint lors des temps de soins et après 23h30. La réalisation de vidéos et/ou de photos est interdite.

Tabac et vapotage :

Il est autorisé de fumer ou vapoter uniquement à l'extérieur de l'unité dans des lieux dédiés.

Sorties, Visites et permissions :

✿ **Les permissions** ne sont pas autorisées sauf circonstance exceptionnelle avec avis médical.

✿ **Les sorties** sont restreintes à la terrasse et à la cour du service lors de la première semaine d'hospitalisation (nécessité d'une surveillance médicale importante). A partir de la deuxième semaine, après accord médical, les sorties sont autorisées uniquement dans l'enceinte de l'hôpital et en dehors des temps d'activités et de soins.

✿ **Les visites** ne sont pas autorisées la première semaine d'hospitalisation. A partir de la seconde semaine les visites ont lieu sur rendez-vous et limité à une durée d'une heure. Vos proches prennent rendez-vous auprès de l'équipe de soins. Le pass sanitaire est exigé pour accéder à l'hôpital.

Les visites ne peuvent avoir lieu sur un temps de soin ou d'activités.

Inventaire personnel :

Un inventaire de vos affaires personnelles sera réalisé lors de l'admission et à chaque fois que l'équipe de soin le souhaite, en votre présence. Les armes ou objets contondants sont interdits. Les produits d'hygiène contenant de l'alcool sont interdits.

Prise de substances et Contrôles :

Des contrôles de prise de substances sont réalisés lors de votre admission de façon à pouvoir adapter votre prise en charge médicale et éviter toutes complications en lien avec le sevrage. Pour autant, des contrôles pourront avoir lieu à tout moment de l'hospitalisation.

Objets de valeur :

Il est conseillé de venir avec le moins d'objets de valeur possible. Le service ne dispose pas de coffre (voir informations patients). Le prêt, l'échange d'objets est fortement déconseillé. Le service ne pourra être tenu responsable de dégradation ou de vol de vos affaires personnelles.

Le patient s'engage à respecter la charte d'hospitalisation de l'URA ; le non-respect de cette charte est un motif de fin d'hospitalisation, une alternative de soin vous sera proposée.

Equipe médico-soignante URA